

que des plaintes & reproches qui ont succédé de si près aux assurances les plus amiables & pacifiques. On laisse à deviner au Lecteur ce qui pourroit en être la cause.

Peu après, la Cour Imperiale apprit ce qui s'étoit passé à Florence le jour de St. Jean-Baptiste 1732., à l'occasion de l'hommage qu'on a coutume d'y renouveler tous les ans : Cette démarche renfermoit toutes les irrégularités de la Convention de Florence, étant fondée sur les mêmes principes & suppositions erronées. L'Empereur s'adressa d'abord à Sa Majesté Britannique, afin que par l'interposition de ses bons offices, ce qu'il y avoit d'irrégulier dans ce procédé, fut rectifié. On exposa le fait dont il s'agissoit dans un Mémoire raisonné. Ce Mémoire fut envoyé à Mylord Harington par le Comte Philippe Kinski, & Mr. de Keene fut chargé de faire là-dessus des représentations convenables aux Ministres de Sa Maj. Catholique; il le fit, & il ne reçut qu'une réponse peu satisfaisante du Marquis de la Paz. L'Empereur ne pouvoit pas se dispenser de demander l'avis du Conseil Imperial Aulique sur une matiere qui étoit entièrement de son ressort : Ce Conseil donna son avis, & en conséquence de cet avis, on fit expédier quatre dépêches sur le modèle de celles qui furent citées ci-dessus, & dressées en 1728. à la requisition de Mr. le Duc de Bourbonville. L'Empereur eut la bonté de les faire communiquer tant au Duc de Liria qu'à Mr. de Robinson, & de les accompagner d'une note pour le premier, qui renfermoit les éclaircissements nécessaires sur ce sujet. En même tems qu'on redressa par deux de ces dépêches les irrégularités passées, on eut soin d'obvier aux objections & plaintes de la Cour d'Espagne, en indiquant & préparant d'avance par les deux autres la seule voye légitime
par,